

DELIBERATION N° 66/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAZION**

6 juillet 2024

DATE D’AFFICHAGE

11 juillet 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	08
Votants	11

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 18 JUILLET, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT**, Madame Sophie **DIERRE**, Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**.

EXCUSÉS : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur Éric **ESTRIER** donne pouvoir à Monsieur Michel **DABOUT**, Madame Catherine **LEFEBVRE** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Monsieur Didier **PAPELOUX**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Catherine **FILIPOV**.

CONSTRUCTION DE L’OUVRAGE DE CONFORTEMENT DE LA FALAISE DE VILLERVILLE

LOT 2 : Voirie et réseaux divers

Modification de marché dit Avenant N°2

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal de ce qui suit.

Dans le cadre de la construction d’un ouvrage de confortement de la falaise de Villerville (14), les travaux de confortement de la falaise ont été répartis en 3 lots – Gros Œuvre - Voiries et Réseaux Divers - Espaces verts/Mobilier.

Pour le lot n°2 Voirie et réseaux divers, un contrat a été établi et notifié le 26 septembre 2022 au nom de la SAS COLAS France.

Lieu d’exécution des travaux : VILLERVILLE

Le délai d’exécution des travaux était de 3 mois.

Rappel de la procédure antérieure

La procédure de passation utilisée est la procédure formalisée, sous forme d'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Déroulement de la procédure :

- Date d'envoi de l'avis de consultation : le 24 MARS 2022
- Organe de publication : OUEST FRANCE PAYS D'AUGE/profil acheteur de la commune (AWS)/BOAMP/JOUE
- Date limite de remise des offres : 20 MAI 2022 à 12h00
- CAO du 04/07/2022 (Attribution du marché)
- Délibération du Conseil Municipal du 04/07/2022 retenant l'offre société Colas France pour un montant global de 418 498,61€ HT.

Notification du marché le 26/09/2022.

Objet de la modification de marché N°2 : Des travaux supplémentaires sont demandés à l'entreprise Colas dans le cadre de la construction de l'ouvrage de confortement de la falaise de Villerville.

Concernant les travaux de remise en état de l'accès au cirque des graves :

- un renforcement de la voirie provisoire a été réalisé car nécessaire par le lot 1 avec la mise en œuvre d'un béton armé sur la partie la plus pentue du linéaire. Le titulaire du lot 2 devra donc raboter ce béton ferrailé, ce qui n'était pas prévu et fera l'objet du Prix Nouveau n°1.
- Il était prévu un reprofilage de voirie de 5cm avant réalisation d'un enrobé. Il est constaté en cours de chantier qu'un reprofilage plus important sera nécessaire sur une partie du linéaire ce qui nécessite la création d'un prix nouveau n°2.
- Le maître d'ouvrage a demandé la mise en œuvre de fourreaux complémentaires pour un futur raccordement de fibre optique. Deux chambres L2T sont nécessaires sur ce secteur et font l'objet d'un prix nouveau n°3.
- Le maître d'ouvrage a demandé que soit conservée la dalle béton réalisée par le lot 1 pour sa centrale à coulis. Cette dalle a pour incidence de relever de plus de 1m le niveau de la voirie au droit du chemin piéton initialement conservé. L'entrepreneur titulaire du lot 2 devra la reprise de ce chemin piéton pour s'adapter au nouveau nivellement. Cette prestation fait l'objet du prix nouveau n°4.
- Des quantités de travaux ont été revues à la baisse et permettent d'absorber une partie des travaux supplémentaires.

Concernant les travaux de la promenade basse :

- Le drain en pied de falaise prévu en diamètre 300 doit être remplacé par un diamètre 200 pour augmenter la couverture sur les réseaux et ainsi les préserver sachant que la cote exutoire côté mer ne peut pas être abaissée et que les débits de drainage peuvent être absorbés par un DN200. Cette prestation fait l'objet d'un prix nouveau n°5 en remplacement des prestations du prix 301a.
- Le projet d'éclairage public porté par le SDEC a évolué après la passation du marché de travaux de confortement de la falaise. Les chambres prévues au marché doivent être agrandies pour intégrer à l'intérieur les transformateurs alimentant les projecteurs. Des chambres L2T (objet du PN3) doivent être posées. Des tranchées supplémentaires reliant ces chambres aux spots encastrés nécessitent la création d'un prix nouveau n°6.
- Le maître d'ouvrage a demandé la mise en œuvre de fourreaux complémentaires pour un futur raccordement de fibre optique. L'ajout de ces fourreaux fait l'objet d'un prix nouveau n°7.
- Il était prévu le réaménagement du revêtement de la promenade basse en se fondant sur la promenade existante. Cette solution n'est plus possible du fait de la modification du projet d'éclairage (trop nombreuses tranchées dans le béton de la promenade existante) et de l'état de cette promenade à la suite des travaux de confortement de la falaise. La méthodologie de travail doit donc être adaptée. Les prestations des prix 303a, b et c ne seront plus réalisées. A la place, la promenade sera rabotée intégralement (Création du PN8), une poutre en GNT 0/31.5 sera réalisée en bord d'enrochement (création du PN9) et le béton aura une surépaisseur de 3cm par rapport à l'épaisseur prévue au marché (création du PN11).

- Des murs de soutènement en béton lisse étaient prévus au marché. Le maître d'ouvrage a demandé que des parements en béton matricé soient réalisés sur les jardinières suspendues de la falaise par le lot 1. Pour une meilleure cohérence du projet et une meilleure qualité esthétique, le maître d'ouvrage demande que ces murs de soutènement soient également matricés (création du PN10)

Concernant les travaux du cheminement reliant la place du Douet à la promenade basse :

- Le contrôleur technique a demandé l'ajout d'un caniveau de type CC1 pour collecter les eaux de ruissellement le long de la falaise. Celui-ci fait l'objet du prix nouveau n°12.
- Un garde-corps doit être posé par le lot 1 le long du cheminement. L'endroit étant exigü et le planning serré, il est demandé à l'entreprise titulaire du lot 2 de réaliser la longrine béton support du garde-corps. Cela fait l'objet du prix nouveau n°13.
- Le maître d'ouvrage a demandé la mise en œuvre de fourreaux complémentaires pour un futur raccordement de fibre optique. Deux chambres L2T sont nécessaires (prix nouveau n°3).
- Des quantités ont également été ajustées.

Concernant les travaux de la place du Douet :

- Le projet est adapté au nivellement de la nouvelle longrine coulée par le lot 1. Cela a notamment pour incidence la modification du projet d'assainissement avec la création d'un regard, d'une grille et d'une canalisation entre les deux et la création d'un prix nouveau n°14
- En revanche, l'adaptation du projet conduit à la suppression des prestations des lignes de prix 503 e et f.
- Le maître d'ouvrage a demandé la mise en œuvre de fourreaux complémentaires pour un futur raccordement de fibre optique. Une chambre L2T est nécessaire (prix nouveau n°3).

Concernant les travaux de la place du Guettoir :

- Il était prévu la rénovation de la place à l'identique. Finalement des travaux d'assainissement complémentaires seront réalisés pour éviter l'érosion de l'escalier du Guettoir en intégrant un caniveau à grille (création du PN15), devant l'escalier, deux grilles de collecte de part et d'autre (création du PN16) et la réalisation d'une tranchée avec fourniture et pose d'une canalisation (création du PN17) à proximité de la falaise.
- Il était prévu la rénovation de la place à proximité immédiate de la falaise. Finalement, la place sera reprise sur l'intégralité de la surface en enrobés rouges pour une meilleure cohérence. Une plus grande surface doit donc être traitée 231m² au lieu de 190m² (prix 602a, b, c et d).
- En raison de l'intervention de nombreuses entreprises sur la place entre les travaux de préparation et les travaux de réalisation des enrobés, la prestation de reprofilage (602b doit être réalisée deux fois.
- Des quantités ont également été ajustées.

Les travaux supplémentaires engendrent une prolongation de délais de 4 semaines et portant la fin des travaux au 21/07/2024.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 juillet 2024 et a émis un avis favorable à la conclusion d'une modification de marché N°2 au marché de travaux – lot 2 Voirie et réseaux divers de COLAS.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

VALIDE l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres portant sur la conclusion d'une modification de marché N°2 au marché de travaux – lot 2 Voirie et réseaux divers de COLAS pour un montant de 46 147,00 € HT.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la modification de marché N°2 au marché de travaux – lot 2 Voirie et réseaux divers de COLAS pour un montant de 46 147,00 € HT.

INSCRIT les crédits sur la ligne budgétaire N° 2181.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

